



Note de présentation synthétique du compte administratif 2025



Sommaire

I. Le cadre général du budget	5
II. Section de fonctionnement : les dépenses et recettes courantes	6
a) Généralités	6
b) Les dépenses et recettes présentées au chapitre	7
c) Les dépenses de fonctionnement	8
d) Les recettes de fonctionnement.....	13
III. La fiscalité locale, les impôts et taxes	18
a) La fiscalité locale (chapitre 731)	18
b) Les impôts et taxes (chapitre 73)	19
IV. Les charges de personnel	20
V. Le programme d'investissement	23
a) Généralités	23
b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement en 2025	23
c) Principales dépenses d'investissement	24
d) Principales recettes d'investissement	26
e) Restes à réaliser (à reporter sur 2026).....	26
VI. L'état de la dette	28
VII. Indicateurs financiers	29
a) La capacité d'autofinancement.....	29
b) La capacité de désendettement.....	30
VIII. Les données synthétiques du compte administratif 2025	30
ANNEXE 1 : Fonctionnement dépenses à l'article	32
ANNEXE 2 : Fonctionnement recettes à l'article	34
ANNEXE 3 : Investissement dépenses à l'article	35
ANNEXE 4 : Investissement recettes à l'article	36

I. Le cadre général du budget

L'article L.1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2025. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal, qui est approuvé par le conseil municipal avant l'approbation du compte administratif. Ce compte administratif pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux après son approbation prévue le 29 avril 2026.

Rappel : le budget primitif a été approuvé le 7 avril 2025 et il avait été établi avec la volonté :

- d'assurer les besoins de la commune tout en maintenant les taux de taxes foncières ;
- de maîtriser les charges de personnel tout en préparant l'avenir ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt au strict nécessaire ;
- de tenir compte des besoins d'investissement notamment en matière de voirie et de bâtiment ;
- de mobiliser des subventions auprès du département, de l'Etat, de la région et de la communauté d'agglomération chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. Section de fonctionnement : les dépenses et recettes courantes

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes liées au fonctionnement quotidien de la commune. Elle correspond à ce qui permet de faire tourner les services communaux au jour le jour.

Pour faire simple, on peut comparer cela au budget d'une famille : les recettes sont les revenus réguliers (impôts, dotations de l'État...), tandis que les dépenses couvrent les besoins courants comme l'alimentation, les loisirs, la santé, les factures et les remboursements éventuels.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement sont l'ensemble des sommes perçues pour financer le fonctionnement quotidien des services. Elles comprennent :

- Les impôts locaux et les dotations de l'État, qui constituent la part la plus importante des recettes,
- Les subventions accordées à la commune,
- Les revenus des services rendus à la population, comme la cantine, les centres de loisirs, ou d'autres prestations payantes.

Les recettes de fonctionnement en 2025 ont représenté 3 602 972,68 € sur les 3 467 805,00 € budgétés.

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Les salaires du personnel municipal,
- L'entretien et la consommation des bâtiments et infrastructures,
- Les achats de fournitures et prestations de services,
- Les subventions versées aux associations,
- Les intérêts d'emprunts à rembourser.

Les charges de personnel en 2025 représentent 54,89 % (53,44 % en 2024) des dépenses de fonctionnement et 47,27 % des dépenses réelles nettes de fonctionnement de la ville (46,16 % en 2024).

Les dépenses totales de fonctionnement représentent 2 918 213,84 euros en 2025 et, après une année de forte progression (+10,53 % en 2024 par rapport à 2023), elles marquent aujourd'hui une nouvelle progression de 72 475,09 € (+2,55 %).

La différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement s'appelle l'autofinancement.

Concrètement, il s'agit de la somme qui reste à la commune une fois toutes les dépenses courantes payées. Cette capacité d'autofinancement permet à la ville de financer une partie de ses projets d'investissement (travaux, équipements, bâtiments...) avec ses propres moyens, sans avoir systématiquement recours à un nouvel emprunt.

b) Les dépenses et recettes présentées au chapitre

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des opérations du budget. Certaines correspondent à de vrais mouvements d'argent (recettes et dépenses réelles), d'autres sont de simples écritures comptables internes qui n'entraînent ni encaissement ni décaissement réel.

Elles traduisent en comptabilité certains mouvements financiers ou patrimoniaux (par exemple, l'amortissement d'un bien ou le transfert d'une dépense entre sections).

Concrètement, elles permettent :

- d'assurer le respect des règles comptables,
- de retracer l'évolution du patrimoine de la collectivité,
- d'équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement sans mouvement de trésorerie.

Il est important de retenir que les opérations d'ordre n'ont **aucun impact sur la trésorerie**, mais elles influencent les résultats comptables présentés dans le compte administratif.

Chapitre	CA 2023	Alloué 2024	CA 2024	Alloué 2025	CA 2025	Evolution 2024-2025
Dépenses						
011 Charges à caractère général	624 008	996 411	754 052	1 072 175	750 670	-0,45%
012 Charges de personnel	1 409 969	1 606 700	1 514 060	1 749 500	1 601 022	5,74%
014 Atténuation de produits	246 688	246 688	246 688	246 688	246 688	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	232 597	250 535	214 065	238 882	230 904	7,87%
66 Charges financières	56 301	72 320	72 169	67 150	67 003	-7,16%
67 Charges exceptionnelles	1 085	12 200	12 117	1 200	277	-97,72%
68 Dotations aux provisions	-	20 400	20 000	20 560	20 000	0,00%
Total dépenses réelles	2 570 649	3 205 254	2 833 151	3 396 155	2 916 564	2,94%
042 Opé. d'ordre transfert entre section	4 013	12 537	12 588	1 650	1 650	-86,89%
023 Virement à la section d'investissement	-	116 182	-	70 000	-	
Total dépenses d'ordre	4 013	128 719	12 588	71 650	1 650	-86,89%
Total Dépenses	2 574 661	3 333 973	2 845 739	3 467 805	2 918 214	2,55%
Recettes						
70 Produits des services, du domaine,...	360 709	406 670	463 533	444 700	497 202	7,26%
73 Impôts et taxes	1 973 256	2 031 052	406 069	400 690	444 636	9,50%
731 Fiscalité locale			1 631 844	1 674 124	1 623 955	-0,48%
74 Dotations et participations	812 301	729 744	751 783	759 864	783 907	4,27%
75 Autres produits de gestion courante	94 003	105 107	115 025	100 427	143 310	24,59%
76 Produits financiers	3	-	5	-	4	-10,00%
77 Produits exceptionnels	9 729	-	990	-	4 216	326,09%
013 Atténuation de charges	51 969	61 400	84 298	88 000	105 743	25,44%
Total recettes réelles	3 301 970	3 333 973	3 453 546	3 467 805	3 602 973	4,33%
042 Opé. d'ordre transfert entre section	-	-	3	-	-	NS
Total recettes d'ordre	-	-	3	-	-	NS
Total Recettes	3 301 970	3 333 973	3 453 549	3 467 805	3 602 973	4,33%
Excédent de fonctionnement	727 308	-	607 811	-	684 759	12,66%

c) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 2,94 % entre 2024 et 2025. Ce résultat est à considérer et retrouve son explication dans les chapitres suivants :

1/ Les dépenses réelles

Les dépenses réelles correspondent aux dépenses qui donnent lieu à un paiement effectif par la commune.

Il s'agit des sommes réellement versées à des tiers (salaires, factures, subventions, intérêts d'emprunts, etc.) et qui ont un impact direct sur la trésorerie de la collectivité.

Chapitre 011 - charges à caractère général : - 3 382,14 € (- 0,45 %).

Dans le budget communal selon la nomenclature M57, le chapitre 011 regroupe l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, à l'exception des dépenses de personnel (qui sont classées dans un autre chapitre : le 012).

Autrement dit, ce chapitre regroupe les achats et charges indispensables au fonctionnement de la commune, comme par exemple :

- les prestations de services (factures d'entreprises prestataires, études, contrôles techniques, etc.) ;
- les fournitures non stockables (eau, énergie, combustibles) ;
- les charges générales qui ne sont pas du personnel mais qui restent indispensables à l'activité courante.

Pour simplifier : si on compare au budget d'une famille, le chapitre 011 correspond à toutes les dépenses "du quotidien" qui ne concernent pas les salaires (ou traitement pour les fonctionnaires), comme les factures d'énergie, les achats de services ou d'études, ou d'autres frais nécessaires pour faire fonctionner les services municipaux.

Les **baisses** les plus importantes sur ce chapitre budgétaire sont constatées sur les articles et pour les motifs suivants :

Article 615231 – Entretien et réparations sur voiries - 21 194,29 € (- 56,03 %)

La commune a fait l'acquisition d'un désherbeur thermique cette année. Cet achat a permis d'économiser les 21 264 € dépensés l'an passé en prestation extérieure.

Article 60612 – Energie – Electricité : -19 412,34 € (-12,29 %)

Pour mémoire, l'exercice 2024 intégrait sur ce poste une dépense exceptionnelle de 10 989 €, correspondant à un rappel de facturation pour la médiathèque. À lui seul, cet élément explique environ la moitié de la baisse constatée en 2025.

Par ailleurs, le changement de prestataire dans le cadre du nouveau marché conclu par le SDEA a entraîné une diminution significative des coûts. Les principales économies constatées concernent

- l'éclairage public : - 5 811 €,
- le restaurant scolaire : - 3 747 €.

Article 611 – Contrats de prestations de services : - 5 884,32 € (- 10,89 %)

Les écarts les plus importants sur cet article, sont les suivants :

- Licence Berger Levrault réimputé sur le chapitre 65 : - 6 750 €
- Maintenance informatique par OCI réimputé article 6156 : - 3 360 €
- 2 diagnostics énergétiques avaient dû être réalisés en 2024 : - 1 041 €
- Augmentation du nombre de dossiers d'urbanisme instruits par TCM : + 5 267 €

Article 6156 – Maintenance : - 3 892,92 € (- 5,45 %)

La diminution des dépenses constatée sur cet article s'explique par plusieurs facteurs :

- Changements d'imputation comptable : Les dépenses liées aux **réparations d'électroménager** ont été réimputées sur l'article 61558, ce qui réduit mécaniquement le montant enregistré sur l'article 6156, sans pour autant traduire une baisse réelle d'activité (- 4 523,22 €).
- **Maintenance de l'éclairage public** : L'exercice 2024 avait intégré un rappel de facturation au titre de l'année 2022. L'absence de ce rattrapage en 2025 explique une part de la baisse observée (- 1 739,29 €)
- **Maintenance informatique** : L'année 2024 avait connu un besoin exceptionnellement élevé en maintenance informatique. L'exercice 2025 correspond à un retour à un niveau de dépenses plus habituel (- 1 665,80 €).
- **Entretien des chaudières et location de la machine à affranchir** : Le changement de prestataires pour ces prestations a permis de constater une baisse des factures sur l'année 2025 (- 2 610,14 €).
- Location et **maintenance des copieurs** : À l'inverse, le changement de prestataire pour les copieurs semble entraîner une hausse de facturation. Par ailleurs, il est possible que les rythmes de facturation diffèrent de ceux pratiqués précédemment, ce qui peut influencer sur la comparaison entre exercices (+ 2 801,08 €).
- **Maintenance des extincteurs** : Une remise en conformité réglementaire des extincteurs a entraîné une augmentation ponctuelle des coûts de maintenance sur cet exercice (+ 3 543,58 €).

Article 60631 - Fournitures d'entretien : - 3 051,82 € (- 29,26 %)

Les raisons de cette baisse de dépenses sont les suivantes :

- stock de produits d'entretien fait en 2024 a permis de diminuer les achats de 2025 (- 2 554,45 €).
- les pompiers n'ont pas eu besoin de phytoguettes (- 234,72 €).
- l'année 2024 avait enregistré un achat de fournitures pour les panneaux électoraux des élections européennes (262,65 €).

Article 615232 - Entretien et réparations sur réseaux : - 2 375,74 € (- 68,75 %)

Ce compte enregistre l'entretien des fossés, des avaloirs, du réseau d'éclairage etc. La nature même de ces dépenses font de cet article, un compte à forte variation d'une année sur l'autre.

Les **hausse**s les plus importantes sur ce chapitre budgétaire sont constatées sur les articles et pour les motifs suivants :

Article 6282 - Frais de gardiennage : + 14 109,48 € (0 en 2024)

Suite à la vente de bois d'ampleur organisée par l'Office national des forêts (ONF) pour le compte de la commune, cette dernière s'est vu facturer des frais de gardiennage. Ces frais correspondent aux missions de surveillance, de contrôle et de sécurisation assurées par l'ONF dans la forêt communale, notamment pendant et après l'exploitation des coupes de bois.

Compte tenu de l'importance de cette opération et de son caractère économique, la commune est tenue d'**assujettir à compter de 2026 l'ensemble des opérations liées à la gestion forestière à la TVA** (recettes et dépenses correspondantes).

Article 61551 – Entretien et réparations sur matériel roulant : + 9 872,12 € (+ 67,86 %)

Le vieillissement du parc de véhicules communaux entraîne mécaniquement une augmentation des dépenses de réparation inscrites sur ce poste. Cette évolution était prévisible et devrait se poursuivre dans les prochaines années.

Les principales interventions réalisées concernent :

- Tracteur John Deere : + 7 115,43 €
- Tracteur Kubota : + 5 323,11 €

Article 615221 – Entretien des bâtiments : + 9 187,20 (+ 26,62 %)

Cet article enregistre l'ensemble des dépenses relatives à l'entretien des bâtiments et varie fortement chaque année.

On notera pour cette année, les dépenses exceptionnelles suivantes :

- Rénov. intérieure d'une classe d'école élémentaire à Grange L'Evêque : 8 053,33 €
- Rénov. extérieure toitures et baies bois école élémentaire Grange L'Evêque : 8 032,55 €
- Réparation de l'ascenseur de la médiathèque : 5 661,43 €

Article 618 – Divers services extérieurs : + 5 644,57 (+ 193,81 %)

Sur ce compte, sont principalement enregistrées des dépenses de formation qui ne peuvent pas être pris en charge par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

L'arrivée d'un nouvel agent au service ressources humaines ainsi que le renouvellement des qualifications « certiphyto » ont entraîné une dépense supplémentaire de 3 673 €.

Les dernières formations BAFA pour les agents en contrats aidés ainsi que la formation obligatoire des agents de restauration scolaire ont entraîné une hausse des dépenses de 1 853 €.

Article 622 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : + 4 572,82 € (+ 28,62 %)

Ce poste regroupe les indemnités et honoraires versés par la commune.

En 2025, il a été impacté par une dépense exceptionnelle liée au recensement de la population, qui a nécessité la mobilisation et la rémunération d'agents communaux spécifiquement affectés à cette mission.

Le montant de cette dépense s'est élevé à 4 140,40 €.

Article 6161 - Primes d'assurances multirisques : + 3 508,93 € (+ 28,06 %)

Au-delà de l'augmentation progressive des primes d'assurance observée ces dernières années, la commune a souscrit en 2025 une nouvelle assurance CAB'Assur auprès de Groupama pour protéger la commune et ses agents contre des situations exceptionnelles à fort risque juridique ou médiatique (accidents, incidents scolaires, litiges).

Cette assurance ayant débuté en juin, une nouvelle augmentation est à prévoir en 2026.

Article 624 - Transports de biens et transports collectifs : + 3 032,50 € (+ 29,32 %)

L'augmentation sur cet article trouve plusieurs explications :

- | | |
|---|-----------|
| - Réouverture de la piscine : | + 1 050 € |
| - Augmentation du nombre de sortie de l'école élémentaire : | + 1 100 € |
| - Retour d'un totem publicitaire au fournisseur : | + 576 € |

Article 61524 - Entretien et réparations sur bois et forêts : + 2 348,61 € (0 en 2024)

La commune a réalisé des travaux d'élagage conséquent dans les forêts.

Chapitre 012 – dépenses de personnel : + 86 962,50 € (5,74 %)

Voir chapitre dédié.

Chapitre 65 - charges de gestion courante : + 16 838,76 € (+ 7,87 %) :

Ce chapitre enregistre pour la plus grande partie les indemnités versées aux élus, les cotisations au Syndicat Intercommunal de Grange l'Evêque (SIGE) et au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des écoles de Macey, Montgueux et Grange l'Evêque (SIRP) ainsi que les subventions aux associations.

L'augmentation de dépenses sur ce chapitre trouve son explication dans les éléments suivants :

- La démolition de la maison 3 rue aux Mûres (+15 000 €)
- Le retour à la bonne imputation des cessions des droits d'utilisation du logiciel Berger-Levrault et Galliot (+ 9 066 €)
- La diminution de la cotisation au SIRP (- 4 394 €)
- la diminution de la subvention au CCAS en raison d'un excédent trop important (- 3 000 €).

Les autres dépenses sont stables et ne marquent aucun changement significatif.

Chapitre 66 - charges financières : - 5 166,19 € (- 7,16 %) :

La baisse constatée sur ce poste s'explique principalement par la diminution des intérêts liés aux deux emprunts indexés sur le Livret A.

Elle résulte également du fonctionnement normal des emprunts, les intérêts diminuant progressivement au fur et à mesure des remboursements là où le remboursement du capital augmente.

L'analyse des charges financières est réalisée dans le chapitre V consacré à l'état de la dette.

Chapitre 67 – dépenses exceptionnelles : - 11 840,07 € (- 97,72 %) :

Les dépenses inscrites sur ce chapitre sont, par nature, ponctuelles et peuvent donc varier fortement d'une année sur l'autre.

En 2025, elles se limitent à deux annulations de titres de recettes émis par erreur, pour un montant total de 276,75 €.

À l'inverse, l'exercice 2024 avait été marqué par des montants plus élevés, liés à des corrections comptables importantes :

- l'annulation d'un titre concernant le bail de chasse 2022, en raison d'une erreur de destinataire, suivie de l'émission d'un nouveau titre ;
- l'annulation d'une demande de remboursement au fontainier, suite à une erreur de calcul et d'objet, là aussi corrigée par l'émission d'un nouveau titre.

Chapitre 68 – provisions pour risques : - € :

Une provision pour risque complémentaire de 20 000 € a été réalisée en 2025, tel qu'en 2024, pour assurer le litige de la commune avec la société Lixxbail et SIGEC. Ce dossier a été à plusieurs reprises en conseil municipal.

2/ Les dépenses d'ordre

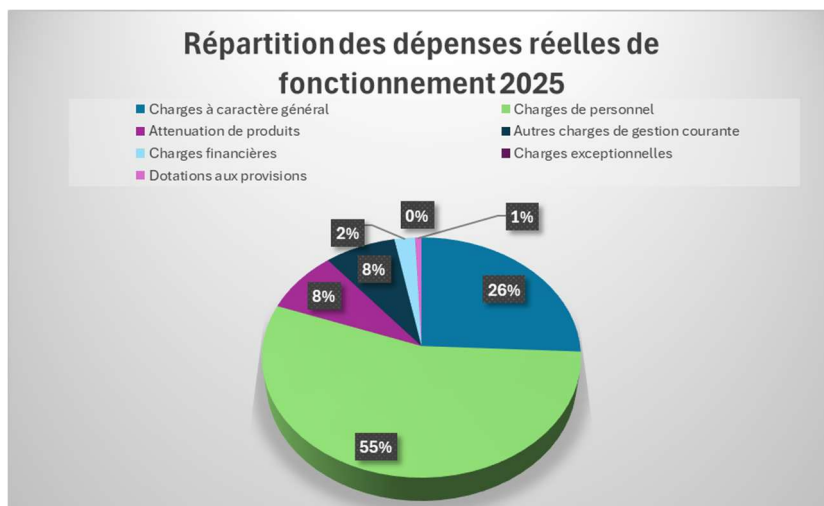
Les dépenses d'ordre sont des opérations purement comptables, qui ne donnent lieu à aucun paiement réel.

Elles servent principalement à traduire des mouvements internes au budget (comme les amortissements ou les écritures de transfert) et n'ont pas d'impact sur la trésorerie.

Chapitre 042 – Dotation aux amortissements et aux provisions : - 10 937,74 € (- 86,89 %) :

En M57, les amortissements ne sont pas obligatoires pour la plupart des investissements réalisés par une commune de notre taille. La seule exception concerne les subventions d'équipement, qui doivent être étalées comptablement sur plusieurs exercices.

En 2025, seule la subvention d'équipement au tir club a dû être amortie pour un montant de 1 650 €.



d) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 4,37 % entre 2024 et 2025 et retrouve son explication dans les chapitres suivants.

1/ Les recettes réelles

Les recettes réelles correspondent aux sommes effectivement encaissées par la commune.

Il s'agit des revenus provenant de sources extérieures (impôts, dotations de l'État, subventions, prestations payantes comme la cantine ou les centres de loisirs, etc.) et qui ont un impact direct sur la trésorerie de la collectivité.

Les recettes réelles de fonctionnement continuent de croître. La progression représente 4,33 %, soit + 149 426,31 € entre 2024 et 2025. Des variations importantes sont constatées sur la majorité des chapitres. Ces variations sont détaillées ci-après :

Chapitre 70 – produit des services : + 33 669,05 € (+ 7,26 %) :

On constate sur ce chapitre plusieurs évolutions significatives, liées à des événements ponctuels ou à des changements dans l'activité communale.

- **Vente de bois**

La commune a vendu du bois provenant des peupleraies. Cette opération exceptionnelle a généré un produit total de 117 000 €, réparti entre 52 685 € en 2024 et 64 392 € en 2025, soit une augmentation de 11 707 € sur un an.

- **Accueil des enfants et subventions**

L'augmentation du nombre d'enfants accueillis entraîne à la fois une hausse des facturations aux familles et une augmentation des subventions versées par la CAF. Ces recettes, inscrites aux articles 7066/7067/7088, se décomposent comme suit :

- Subventions CAF/MSA pour l'accueil de loisirs et le club ados : + 4 379 €
- Facturations aux familles (vacances, mercredis et périscolaire) : + 19 860 €

- Rattrapage de facturation du club ados 2023 (aux communes) : + 5 332 €

- **Redevances d'occupation du domaine public**

Après des rattrapages en 2023, les redevances reviennent à un niveau normal, entraînant une baisse de 1 124 €.

- **Entretien du relais petite enfance**

La facturation de 2025 n'a pas pu être réalisée, alors que 2024 incluait un rattrapage. On constate donc un écart négatif de 2 672 € sur cet article.

- **Indemnisation exceptionnelle**

La commune a gagné un procès en 2024 et a perçu 2 000 € d'indemnisation. Cette recette est ponctuelle et ne sera pas reconduite.

- **Animations lyotaines**

La baisse de fréquentation entraîne une diminution de la facturation d'environ 1 000 €.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : +38 566,70 € (+ 9,50 %) :

L'augmentation des recettes perçues au titre des impôts et taxes est détaillée au chapitre dédié.

Chapitre 731 – Fiscalité locale : - 7 889,14 € (- 0,48 %) :

La diminution des recettes perçues au titre de la fiscalité est détaillée au chapitre dédié.

Chapitre 74 – dotations et participations : + 32 123,47 € (+ 4,27 %) :

Le chapitre 74 regroupe l'ensemble des dotations et participations que perçoit la commune de la part de l'État, des autres collectivités ou d'organismes partenaires. Il s'agit de recettes de fonctionnement régulières qui contribuent au financement des missions de service public de la collectivité.

Ce chapitre comprend notamment :

- les dotations de l'État et des collectivités (par exemple Dotation Globale de Fonctionnement ou compensations liées aux exonérations fiscales),
- les participations financières d'autres collectivités,
- d'autres participations perçues dans le cadre de coopérations ou de conventions.

Quels sont ces dotations pour Saint-Lyé ?

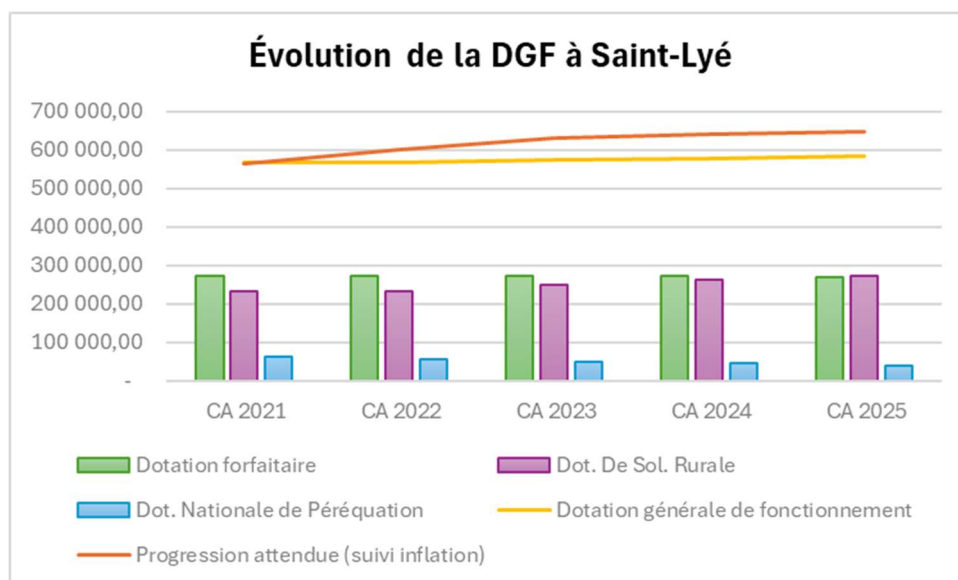
Article	Objet de la recette à Saint-Lyé	CA 2024	CA 2025
742	Dotation élu local (part de la DGF)	333,00	333,00
744	FCTVA Fonctionnement	10 654,83	11 419,87
7473	Subvention du département	960,00	456,00
7484	Dotation de recensement de la population	-	5 122,00
7488	Participation aux frais d'élections	1 102,97	-
74111	DGF (part forfaitaire)	271 398,00	270 691,00
741121	Dotation de solidarité rurale (part de la DGF)	262 118,00	272 694,00
741127	Dotation nationale de péréquation (part de la DGF)	44 653,00	40 188,00
74748	Participation des communes aux frais de scolarité	-	900,00
74833	Compensation taxes foncières	141 294,00	170 994,00
74836	Fond dpt taxe professionnelle	19 269,40	11 108,80
Total		751 783,20	783 906,67

On enregistre une hausse de 32 123,47 € par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation s'explique principalement par deux éléments :

- La perception de la dotation de recensement de la population, pour un montant de 5 122 €. Il s'agit d'une aide versée par l'État pour compenser les dépenses engagées par la commune dans le cadre du recensement. Ce recensement qui a lieu tous les 5 ans s'est déroulé pour la dernière fois en 2025.
- Une hausse de 29 700 € de la compensation liée aux taxes foncières. Cette augmentation est due au développement du nombre de logements sociaux sur la commune. En effet, les exonérations accordées sur ces logements sont compensées par l'État au profit de la commune.

Focus sur la DGF



Source : Évolution du taux d'inflation totale (énergie & alimentation) en France selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) se décompose en 3 dotations spécifiques :

- Dotation globale forfaitaire :
- Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Si la tendance nationale est à la baisse pour ces dotations de l'État, la commune voit sa DGF légèrement augmenter grâce à la part relevant de la DSR.

En revanche, si la DGF avait évolué au même rythme que l'inflation, son montant aurait dû augmenter davantage (courbe orange). Entre 2021 et 2024, la commune a donc perdu du pouvoir d'achat, même si cette situation semble aujourd'hui se stabiliser.

La prudence reste néanmoins de mise pour les années à venir, car l'État continue de solliciter financièrement les communes dans le cadre de la réduction du déficit public.

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante : +28 284,86€ (+ 24,59 %) :

Le chapitre 75 regroupe les recettes liées à la gestion courante du patrimoine communal, c'est-à-dire les revenus que la commune perçoit en dehors des impôts et des dotations de l'État. On y trouve notamment les loyers des biens communaux, certaines redevances, ainsi que des remboursements liés aux assurances ou à la gestion du patrimoine.

On peut constater l'évolution de ce chapitre ainsi :

À l'article 752, on observe une hausse de 6 185,23 qui s'explique principalement par :

- La mise en location du logement situé au-dessus de la poste, générant une recette supplémentaire de 7 255,45 €.
- La location de la salle des fêtes progresse de 1 140 € alors que la salle polyvalente, en raison de la modification du règlement intérieur, diminue de 1 166 €.
- Le loyer de la podologue perçu en année pleine + 763,60 €
- Une diminution globale des loyers perçus car l'année 2024 avait enregistré 13 mois de loyer là où l'année 2025 revient à une année classique de 12 mois.

Les évolutions constatées sur l'article 75888 s'expliquent principalement par deux éléments :

- un remboursement exceptionnel de l'assureur Relyens, lié à une régularisation de cotisations au titre de 2024, pour un montant de 35 265,75 € ;
- une baisse des remboursements liés aux sinistres (- 13 002,38 €), due à des dégradations moins importantes que les années précédentes.

Chapitre 77 –produits exceptionnels : + 3 226,90 € (+ 326,09 %) :

Ce chapitre regroupe des recettes exceptionnelles, c'est-à-dire des rentrées d'argent qui ne relèvent pas de la gestion courante et qui ne sont pas destinées à se reproduire chaque année. En 2025, il comprend uniquement l'annulation de dépenses comptabilisées lors d'exercices précédents, pour un montant de 4 216,48 €, à la suite d'erreurs ou de trop-perçus.

Les annulations de dépenses correspondent à des montants enregistrés les années passées mais finalement non dus. En comptabilité, elles apparaissent donc comme des recettes exceptionnelles.

À titre de comparaison, en 2024, ce chapitre s'élevait à 1 799 €, correspondant à des remboursements de factures indûment perçues par des fournisseurs.

Ces recettes restent exceptionnelles et ne constituent pas des ressources régulières sur lesquelles la commune peut s'appuyer durablement.

Chapitre 013 – atténuations de charge : + 21 444,92 € (+ 25%) :

Il regroupe les remboursements perçus par la commune en lien avec les charges de personnel (arrêts maladie, dispositifs aidés, compensations diverses).

Les principales évolutions sont les suivantes :

- **Remboursements d'indemnités journalières + 5 706.32 €**

On constate une forte progression (près de +10 %) qui s'explique par des arrêts de travail de longue durée. Ces remboursements permettent de compenser partiellement le coût du remplacement des agents absents.

- **Remboursement exceptionnel du capital décès versé pour un agent : 32 844,84 €**

- **Baisse des aides liées aux contrats "Parcours Emploi Compétences" - 1 842,23 €**
La commune n'a plus la possibilité de recruter des agents en PEC depuis septembre 2025.

- **Décharges syndicales : légère baisse des remboursements - 463,56 €**

Ces remboursements varient en fonction du nombre d'heures utilisées par les agents au titre de leurs décharges syndicales. En 2025, le volume d'heures concerné a été légèrement inférieur à celui de l'année précédente, ce qui explique la baisse constatée.

- **La commune employait un agent exerçant les fonctions de fontainier -14 216.38€**

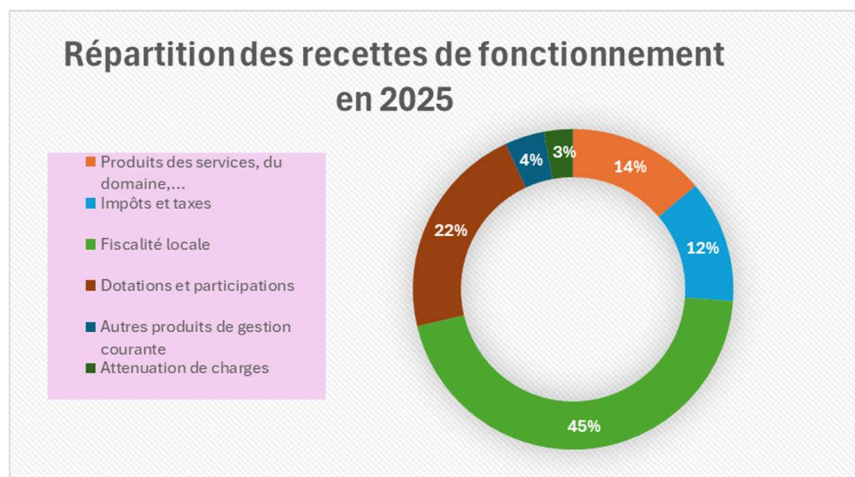
Le SDDEA remboursait à la commune 30 % de la rémunération de l'agent.

Depuis que le SDDEA a repris la gestion complète du service de l'eau, cet agent n'est plus à la charge de la commune. En conséquence, la commune ne perçoit plus le remboursement correspondant, ce qui explique la diminution de 14 216,38 €.

Cette baisse est donc directement liée à la réorganisation du service et ne traduit pas une perte imprévue de recettes.

Globalement, ce chapitre évolue principalement en fonction de situations ponctuelles (arrêts maladie, dispositifs aidés, événements exceptionnels) et ne constitue pas une recette stable d'une année sur l'autre.

Le graphique ci-dessous retrace la répartition des recettes de fonctionnement en tenant compte des atténuations de produit (FNGIR) et en retirant les atténuations de charge (remboursement des frais de personnel)



III. La fiscalité locale, les impôts et taxes

a) La fiscalité locale (chapitre 731)

Les recettes fiscales de la commune sont inscrites au chapitre 731 du budget et représentent à elles seules 45 % des recettes de fonctionnement de la collectivité.

Le panier foncier fiscal se décompose comme suit :

- La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ;
- La Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFNB) ;
- Le produit issu de la compensation financière de la perte de recettes de la TH par l'intermédiaire d'un coefficient correcteur ;
- Le produit issu de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.

Leur montant dépend à la fois des taux votés par la commune et des bases fiscales fixées et actualisées chaque année par l'État.

Conformément à ses engagements, la ville a poursuivi sa politique de gel des taux de fiscalité directe qui restent inchangés depuis 2017 et se décomposent ainsi :

	2025	
	Saint-Lyé	Moyenne *
Taxe habitation	15,73%	18,25%
Taxe foncier bâti	45,10%	41,62%
Taxe foncier non bâti	21,92%	22,77%

*Communes entre 2500 et 3500 habitants de l'Aube à l'exclusion des Noës près de Troyes

Source : Fichier de recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale 2025 (REI)

Le budget 2025 prévoyait un produit de fiscalité locale de 1 631 844 €, en intégrant la revalorisation annuelle des bases fiscales décidée par l'État, soit + 1,7 % en 2025, en lien avec l'inflation.

Le montant effectivement perçu s'élève à 1 621 205 €, soit un niveau très légèrement inférieur à la prévision initiale.

Ce chapitre ne peut toutefois pas être analysé isolément. Il convient également de prendre en compte les allocations compensatrices versées par l'État, qui compensent les exonérations de taxe foncière. Ces recettes sont inscrites au chapitre des dotations et s'élèvent à 170 994 € pour 2025 (141 294 € en 2024).

Par ailleurs, la commune reverse 246 688 € à l'État au titre du FNGIR. Ce mécanisme, mis en place après la suppression de la taxe professionnelle, vise à garantir à chaque collectivité un niveau de ressources équivalent avant et après la réforme.

Pour Saint-Lyé, ce reversement constitue une dépense fixe, dont le montant n'évolue plus. À l'inverse, pour d'autres communes, le FNGIR peut représenter une recette.

En tenant compte de l'ensemble de ces éléments, le montant net réellement perçu par la commune au titre de la fiscalité locale s'élève à 1 545 511 €.

Enfin, en complément des taxes dites "ménages", la commune perçoit 2 750 € au titre des droits de place, dont ceux liés au marché de Noël.

A noter également, la dotation aux droits de mutation a été imputée sur ce chapitre pour un montant de 41 321 € alors qu'elle était prévue et précédemment imputée sur le chapitre 73

b) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre regroupe trois types de recettes importantes pour la commune

- Les attributions de compensation versées par la communauté d'agglomération
- Les droits de mutation perçus au titre des ventes immobilières (DMTO)
- Le fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

1/ Les attributions de compensation

Les attributions de compensation ont pour objectif de garantir la neutralité financière lors des transferts de compétences entre la commune et Troyes Champagne Métropole. Leur montant est fixe et n'évolue que lorsque les compétences transférées changent.

Le dernier transfert de compétence concerne la gestion du Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans la perspective de la mise en place d'un PLU intercommunal (PLUi).

Ce transfert a entraîné une baisse de 1 434 € des attributions de compensation.

Ainsi, le montant versé à la commune passe de 372 124 € en 2024 à 370 690 € en 2025. Ce montant sera reconduit à l'identique en 2026.

2/ Les droits de mutation

Les droits de mutation sont perçus à l'occasion des transactions immobilières (ventes de maisons, d'appartements ou de terrains).

Ils sont payés par l'acquéreur au moment de la signature de l'acte de vente.

Pour l'année 2025, la commune a perçu 41 321,70 € à ce titre, pour une prévision budgétaire de 45 000 €.

Ce type de recette dépend fortement du volume des ventes immobilières et peut donc varier d'une année sur l'autre.

3/ Le fond de péréquation communal et intercommunal (FPIC)

Le FPIC est un mécanisme national de solidarité financière. Il consiste à prélever une partie des ressources des intercommunalités et communes les plus favorisées pour la redistribuer aux territoires moins dotés.

Troyes Champagne Métropole fait partie des agglomérations bénéficiaires de ce dispositif et répartit tout ou partie de cette enveloppe entre ses communes membres.

En 2025, la commune de Saint-Lyé a perçu 32 624 € au titre du FPIC.

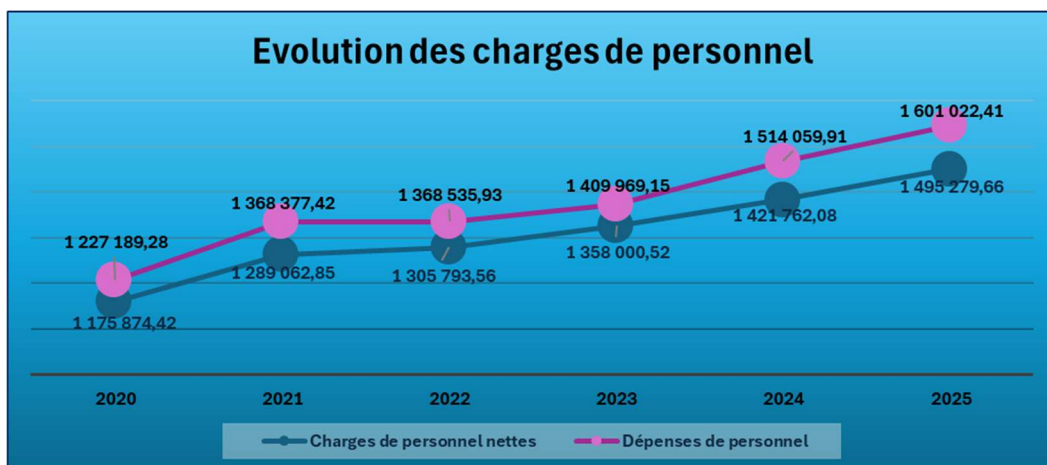
Ce montant est en baisse régulière depuis plusieurs années :

- ✓ 39 438 € en 2022,
- ✓ 36 435 € en 2023,
- ✓ 33 945 € en 2024.

IV. Les charges de personnel

1. Les éléments budgétaires et la maîtrise des coûts

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de personnel	1 227 189,28	1 368 377,42	1 368 535,93	1 409 969,15	1 514 059,91	1 601 022,41
Remboursement charges de personnel	51 314,86	79 314,57	62 742,37	51 968,63	92 297,83	105 742,75
Charges de personnel nettes	1 175 874,42	1 289 062,85	1 305 793,56	1 358 000,52	1 421 762,08	1 495 279,66
Dépenses réelles de fonctionnement	2 332 831,80	2 501 804,44	2 584 538,00	2 570 648,68	2 833 151,01	2 916 563,84
Reversement FNGIR	246 688,00	246 688,00	246 688,00	246 688,00	246 688,00	246 688,00
Dépenses réelles nettes	2 086 143,80	2 255 116,44	2 337 850,00	2 323 960,68	2 586 463,01	2 669 875,84
Charges de personnel / budget fonctionnement	52,61%	54,70%	52,95%	54,85%	53,44%	54,89%
Charges de personnel nettes / dépenses réelles nettes fonctionnement	56,37%	57,16%	55,85%	58,43%	54,97%	56,01%



Après une quasi-stabilité des dépenses de personnel entre 2021 et 2022 (+ 159 €), ce chapitre a connu une hausse plus marquée pour atteindre 1 495 279,66 € en 2025. Cette évolution doit toutefois être analysée à la lumière de plusieurs facteurs qui ont fortement impacté la période :

- une inflation cumulée de + 15,12 %,
- une augmentation de la population de + 8,21 %,
- une hausse des charges sociales, notamment des cotisations retraite,
- une augmentation significative des cotisations d'assurance du personnel.

Par ailleurs, plusieurs éléments ponctuels expliquent l'évolution de ce chapitre en 2025 :

- le versement du capital décès d'un agent, pour un montant de 47 259,66 € ;
- le remplacement de personnel absent, pour un coût total de 50 110 € ;
- le coût de l'assurance du personnel, qui s'élève à 68 757,68 €, incluant une régularisation au titre de 2024, soit une hausse de 16 735,11 €.

2. Les mouvements de personnel

a) Les effectifs permanents de la collectivité

Catégorie	Tableau des effectifs au 31/12/2025			
	Effectif budgétaire	ETP* budgétaires	Effectifs réels	ETP* réels
A Encadrement de direction emploi fonctionnel	1	1	0	0
A Encadrement de direction emploi titulaire	1	1	1	1
B Encadrement intermédiaire ou nécessitant des connaissances spécifiques	4	4	3	3
C Postes d'exécution titulaires et stagiaires	36	31,19	32	29,39
C Postes d'exécution contractuels	1	0,5	0	0
Total	43	37,69	36	33,39

* Effectif en équivalent temps plein

b) Les mouvements de personnels permanents en 2025

Service technique :

1 départ en catégorie C en juillet 2025.

2 arrivées en catégorie C en janvier et juillet 2025.

Direction et encadrement :

Départ d'un directeur des services techniques et adjoint à la SG, catégorie B, le 09/03/2025.

Arrivée d'un directeur des services techniques et adjoint à la SG, catégorie B, le 13/10/2025.

Création d'un emploi fonctionnel au 1^{er} mars 2025.

Reclassement / disponibilité :

Fin du placement en période préparatoire pour un agent précédemment en disponibilité d'office le 30/06/2025.

c) Les pérennisations d'emploi

1 stagiairisation en catégorie C à l'accueil de loisirs en septembre 2025.

3 titularisations en catégorie C : un agent d'animation, un agent de police et un agent technique au 01/10/2025.

d) Les avancements en 2025

2 avancements de grade en 2025, à l'accueil de loisirs : 1 adjoint d'animation principal 1^{ère} classe et 1 adjoint d'animation principal 2^{ème} classe.

e) Les emplois non permanents

Depuis le mois d'août 2025, la commune n'emploie plus de contrats parcours emploi compétence.

Le service technique a fait appel à 2 saisonniers pour la période estivale.

L'accueil de loisirs a recruté en septembre 6 agents contractuels pour compléter l'équipe au vu du nombre d'enfants accueilli correspondant à environ 2.5 équivalents temps plein.

3. En synthèse :

Les effectifs de la commune restent globalement maîtrisés, avec des mouvements liés aux départs et arrivées, à la continuité du service public et à l'adaptation de l'encadrement. Plusieurs agents ont été pérennisés ou titularisés, traduisant une volonté de stabilisation des équipes.

Le recours aux emplois non permanents est limité et ciblé, essentiellement pour répondre à des besoins saisonniers ou à l'augmentation temporaire de l'activité, notamment à l'accueil de loisirs.

V. Le programme d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, un investissement correspond à tout ce qui permet d'augmenter ou d'améliorer le patrimoine familial : achat ou rénovation d'un logement, acquisition d'un véhicule, etc.

Le budget d'investissement concerne tout ce qui permet à la commune d'améliorer ou d'agrandir son patrimoine.

En dépenses, il s'agit de tout ce qui augmente durablement la valeur des équipements communaux : achat de mobilier, de matériel, d'ordinateurs, de véhicules ou de biens immobiliers, réalisation d'études, et surtout les travaux, qu'il s'agisse de rénover des bâtiments existants ou d'en construire de nouveaux (bâtiments, voirie, aménagements).

En recettes, on distingue principalement :

- les recettes liées à l'urbanisme, comme la taxe d'aménagement perçue lors des permis de construire
- les subventions d'investissement versées par différents partenaires pour aider la commune à financer ses projets (par exemple la construction d'un bâtiment ou des travaux de voirie)

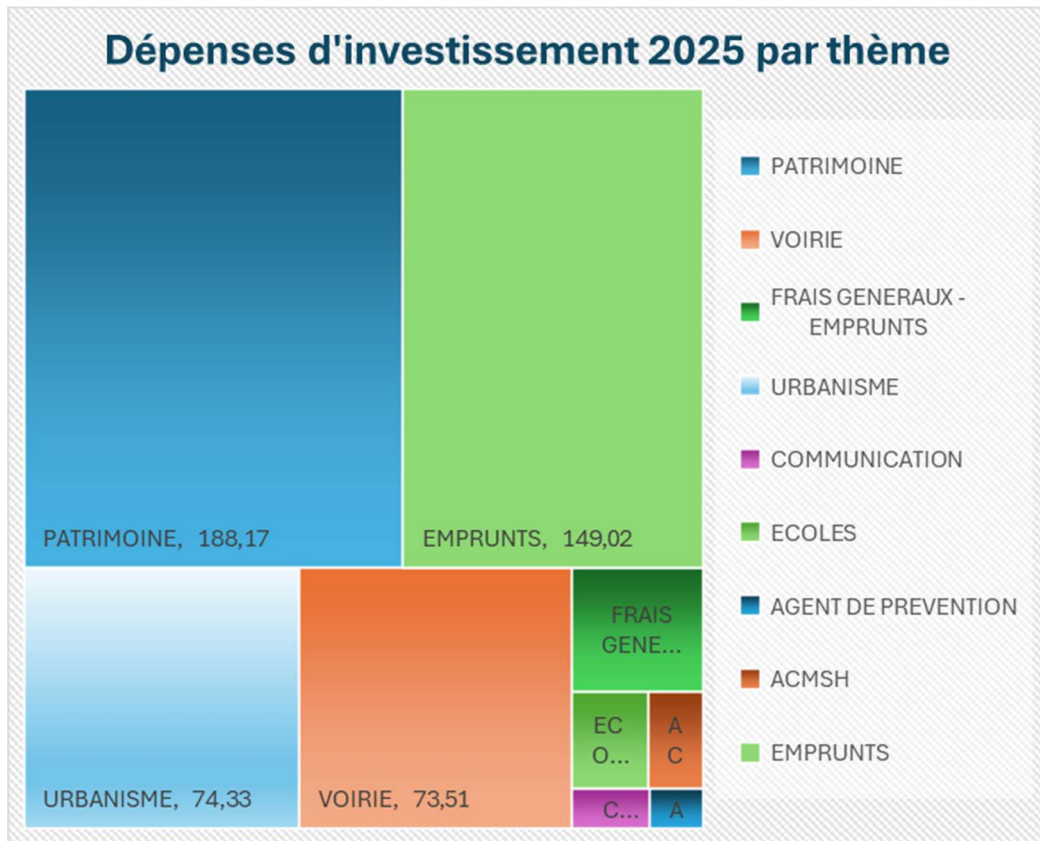
b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement en 2025

Chapitre Dépenses	Alloué 2025	CA 2025
13 - Subvention d'investissement	-	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	150 150,00	149 014,22
20 - Immobilisation incorporelles	26 600,00	10 515,20
204 - Subventions d'équipements versées	108 600,00	15 514,20
21 - Immobilisation corporelles	550 085,00	186 340,46
23 - Immobilisations en cours	1 024 000,00	159 029,83
Total des dépenses réelles :	1 859 435,00	520 413,91
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-
Total des dépenses d'ordre :	0,00	0,00
Total des dépenses	1 859 435,00	520 413,91

Chapitre Recettes	Alloué 2025	CA 2025
001 - Solde exécution de la section investiss.	479 396,46	479 396,46
024 - Produits des cessions d'immobilisations	170 000,00	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	759 810,62	729 903,31
13 - Subventions d'investissement	339 412,00	77 694,87
16 - Emprunts et dettes assimilées	192 790,34	322,00
Total des recettes réelles :	1 941 409,42	1 287 316,64
021 - Virement de section de fonctionnement	70 000,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 650,00	1 650,00
Total des recettes d'ordre :	71 650,00	1 650,00
Total des recettes	2 013 059,42	1 288 966,64

c) Principales dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées en 2025 figurent selon leur thématique dans le graphique ci-dessous puis listées dans le tableau ci-après.



Service	Objet	BP 2025	CA 2025
PATRIMOINE		1 132 142,19	188 170,90
	Marché école maternelle	867 107,62	102 408,45
	Climatisation ACMSH, Rodin et salle serveur + SDF et Beaugrand limitateur	54 270,15	42 745,15
	Equipement, matériels service technique (dont tondeuse autoportée 30 K€)	42 796,36	12 679,77
	Reprise de 32 concessions + construction caveau 2 places	41 200,00	14 600,00
	Solde aménagement des services techniques + vestiaires stade	32 930,10	4 924,75
	Aménagement appartement, maison Thomas et bureau de direction	27 000,00	-
	Acquisition espace sportif	22 000,00	-
	Réfection extérieure Grange L'Evêque	18 000,00	-
	Switch et distribution réseau école matern. + vitrine expo + imprévus	15 000,00	-
	Branchement eau potable - local podologue	6 575,86	4 575,86
	Changements des thermostats programmables du plancher chauffant ACMSH	3 329,27	1 000,80
	Porte d'entrée - POSTE	1 356,83	1 356,83
	Remplacement système d'alarme ST et Mairie + extincteurs + robinet extérieur mai	576,00	2 199,29
	Dalles gravillonés au stade	-	1 680,00
VOIRIE		393 871,47	73 514,59
	Rue des pensées, chemin de la Garenne, chemin voie du Gros Tertre	155 000,00	-
	Programme d'éclairage public	114 680,00	-
	Espace jeux	50 000,00	-
	Division rue Montherlant	48 009,01	33 479,41
	3 balises et panneau signalétique + bancs et corbeilles	12 182,46	1 182,46
	Dalles PAVE Henri Rodin	10 000,00	-
	Création d'un abaissé de bordure rue Henri Rodin	4 000,00	5 635,20
	Extension de réseaux et éclairage terrain de tennis	-	13 914,20
	Extension du réseau public électricité	-	4 228,27
	Illuminations de Noël	-	1 953,03
	Etude et plan topographique Grange l'Evêque	-	13 122,02
MAIRIE		55 539,36	16 754,05
	Réserve imprévus	30 000,000	-
	Renouvellement de Licence watchguard	10 000,000	7 027,200
	Ordinateurs, onduleurs, micros, portail familles	7 180,000	5 154,000
	Désarchivage	6 759,360	624,240
	Subvention au tir club	1 600,000	1 600,000
	Participation SIGE tondeuse (dernière année)	-	2 348,610
URBANISME		174 620,40	74 327,24
	Achat maison 3 rue aux Mures	56 559,94	49 559,94
	Tavaux préalable à la régénération peupleraies + plantation	40 500,00	-
	Terrain multisport + terrain boulangerie	40 000,00	-
	Achat terrains Payen + Royer	36 454,54	24 767,30
	Bornage du Chemin des Champs	1 105,92	-
POLICE		135 000,00	-
	Vidéoprotection	135 000,00	-
CPI		60 000,00	-
	Camion pompiers	60 000,00	-
COMMUNICATION		34 600,00	3 300,00
	Signalétique	20 000,00	-
	Site internet et création 2ème newsletter	14 600,00	3 300,00
ECOLES		13 578,64	7 581,00
	Ecole élémentaire : nouvelle classe + chaises	5 540,00	5 605,71
	Ecole maternelle : radiateur	4 906,64	-
	Ecole maternelle : matériels de motricité	3 132,00	1 779,31
	Ecole élémentaire : Téléphone + disque dur externe	-	195,98
AGENT DE PREVENTION		9 258,27	2 215,30
	3 défibrillateurs	5 668,27	1 440,00
	Mobilier pour aménagement poste comptabilité et maternelle	3 590,00	775,30
ACMSH		5 522,39	5 536,61
	Mobilier d'enfants, tables et chariot à débarasser + marmites à soupe	5 522,39	5 536,61
MEDIATHEQUE		120,00	-
	Chaises et tables	120,00	-
Total hors remboursement de la dette		2 014 252,72	371 399,69
Remboursement de la dette		150 150,000	149 014,220
Total général		2 164 402,720	520 413,910

d) Principales recettes d'investissement

Service	Objet	BP 2025	CA 2025
ACMSH		14 776,00	13 831,00
	Aide investissement CAF	1 461,00	1 461,00
	Aide de la CAF	945,00	-
	Aide investissement CAF climatisation	12 370,00	12 370,00
ECOLE MATERNELLE		95 200,00	-
	Ecole maternelle aide du département	95 200,00	-
MAIRIE		1 503 647,42	1 210 949,77
	Report résultat investissement	479 396,46	479 396,46
	Virement de la section de fonctionnement	70 000,00	-
	Amortissement tir club	1 650,00	1 650,00
	Affectation de résultat de fonctionnement	607 810,62	607 810,62
	FCTVA	72 000,00	75 821,14
	Taxe aménagement	80 000,00	46 271,55
	Emprunt d'équilibre	192 790,34	-
PATRIMOINE		461 510,30	28 522,00
	DETR et fonds de concours vestiaire espace sportif	66 519,80	28 200,00
	DETR vestiaire Grange l'Evêque	7 290,50	-
	Fonds vert école maternelle	217 700,00	-
	Vente maison pour tous	170 000,00	-
	Caution logement	-	322,00
POLICE		63 702,00	-
	videoprotection	63 702,00	-
VOIRIE		25 567,00	35 663,87
	Dotation amendes de police	-	10 096,00
	Convention eaux pluviales Riancey	25 567,00	25 567,87
Total général		2 164 402,72	1 288 966,64

e) Restes à réaliser (à reporter sur 2026)

Les restes à réaliser en dépenses correspondent à des dépenses déjà engagées par la commune (marchés, contrats ou conventions signés), mais qui n'ont pas encore été payées à la fin de l'année. Elles seront obligatoirement réglées sur l'exercice suivant.

Article	Objet de la dépense	Montant à reporter
231	Marché de travaux - école maternelle	608 156,84
2116	Cimetière Reprise de 32 concessions	20 000,00
212	Peupleraies : travaux préalable à la régé	14 472,83
231	Maîtrise d'œuvre école maternelle	10 698,45
2135	Remplacement du système d'alarme - Mairie, service technique et école Grange L'Evêque	7 757,63
231	Etude et plan topographique Grange l'Eveque	7 253,98
2188	Raccordement individuel avec extension - Vidéo protection	6 135,12
2188	Achat de 3 défibrillateurs	6 120,00
2157	6 bancs et 2 corbeilles	5 673,58
2184	Vitrine d'exposition pour registre ancien	5 505,72
2131	Remplacement porte d'entrée physic club	5 066,81
2051	Licence Watchguard	4 936,80
231	Assistance à maîtrise d'ouvrage	3 561,10
231	Mission SPS école maternelle	3 120,00
2131	Changement des thermostats programmables du plancher chauffant acmsh	2 315,04
231	Division rue Montherlant	2 271,96
2188	Achat d'un radiateur Ecole maternelle	1 906,64
2184	Matériels de motricité - Ecole maternelle	1 450,35
231	Bornage du chemin des champs	1 105,92
231	Contrôle technique maternelle	1 080,00
21622	Restauration de registre ancien	697,88
2157	Achat de 3 balises et panneau signalétique	658,74
2131	Pose robinet extérieur mairie	576,00
2184	Siège bas pour ATSEM	493,56
2183	Distribution réseau école maternelle	328,32
2183	Switch école maternelle	102,00
Total général		721 445,27

Recettes :

Les restes à réaliser en recettes correspondent à des recettes certaines pour la commune, mais qui n'ont pas encore été encaissées à la fin de l'année. Elles sont

justifiées par des décisions officielles, comme des notifications de subventions, et seront perçues sur l'exercice suivant

Article	Objet de la recette	Montant à reporter
1323	Réhabilitation énergétique de l'école maternelle et création d'un préau	81 070,00
13461	DETR Vestiaire espace sportif	26 348,70
13461	DETR Vestiaires Grange l'Evêque	7 290,50
13461	Vidéoprotection préfecture + région	63 702,00
13251	Fonds de concours vestiaires stade	11 971,80
Total général		190 383,00

VI. L'état de la dette

La commune a 8 emprunts en cours. Le premier s'éteindra courant 2026 et les deux derniers en 2047.

Ces emprunts sont retracés dans le tableau ci-dessous.

Désignation	Date d'obtention	Dernière échéance	Capital emprunté
TRAVAUX CD 15-17	30/11/2006	2026	800 000,00
TRAVAUX MAIRIE-10	25/03/2003	2028	410 000,00
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE REHABILITATION ACMSH-20	30/10/2010	2030	80 000,00
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE REHABILITATION ACMSH-21	01/08/2011	2030	477 773,72
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE REHABILITATION ACMSH-19	24/11/2011	2030	793 147,34
MAISON THOMAS	05/06/2019	2039	150 000,00
REHABILITATION BIBLIOTHEQUE	06/06/2017	2047	500 000,00
VOIRIE CENTRE BOURG	07/06/2017	2047	1 000 000,00
Total :			4 210 921,06

L'encours de la dette de la commune poursuit sa baisse de manière significative. En effet, aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2025.

Pour rappel, deux emprunts à taux variable indexés sur le Livret A restent en cours. Ils ont été souscrits pour la réhabilitation de la bibliothèque et du centre-bourg.

Ainsi, l'encours de la dette est passé de 2 538 814,45 € au 31 décembre 2024 à 2 322 797,30 € au 31 décembre 2025, confirmant la trajectoire de désendettement de la commune.

	Encours de la dette		
	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE REHABILITATION ACMSH-19	383 095,80	328 367,80	273 639,80
MAISON THOMAS	139 514,36	130 794,72	122 075,08
REHABILITATION BIBLIOTHEQUE*	672 021,24	607 403,78	585 430,88
TRAVAUX CD 15-17	172 852,44	115 234,96	57 617,48
TRAVAUX MAIRIE-10	139 526,50	111 621,60	83 715,90
VOIRIE CENTRE BOURG*	1 377 815,78	1 245 391,59	1 200 318,16
Total général	2 884 826,12	2 538 814,45	2 322 797,30

* Ces emprunts sont indexés sur le taux du livret A

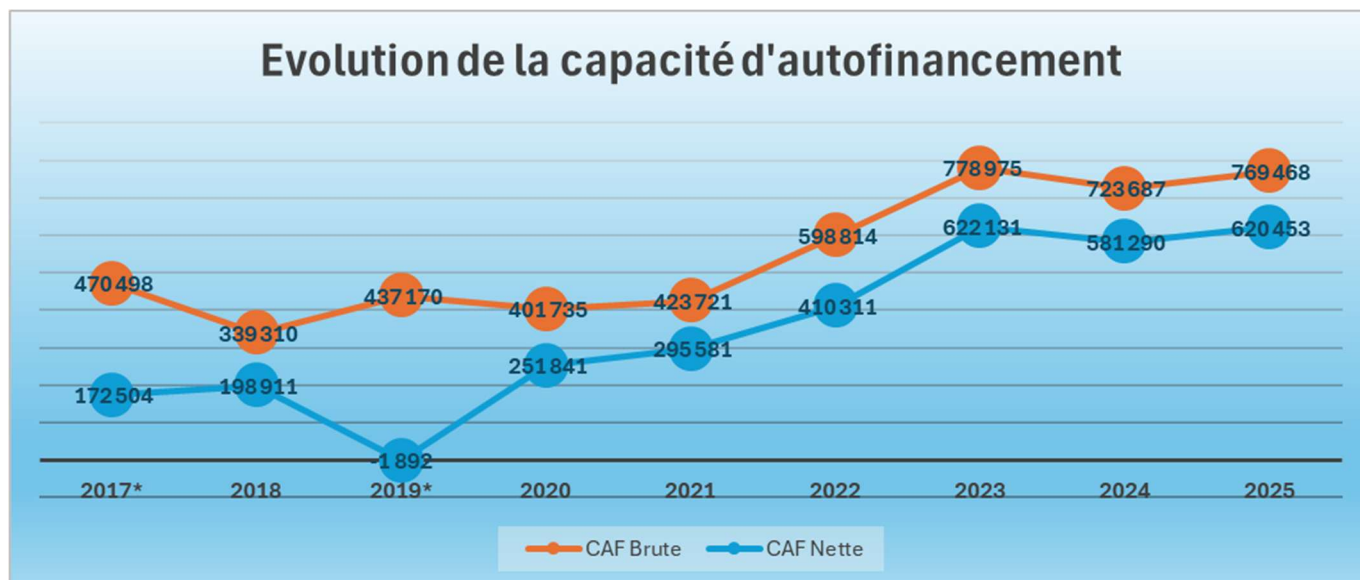
VII. Indicateurs financiers

a) La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'argent qui reste à la commune après avoir payé ses dépenses de fonctionnement et remboursé le capital de ses emprunts.

Elle permet :

- de vérifier que la commune est en capacité de rembourser sa dette,
- de financer une partie des investissements sans recourir à l'emprunt, lorsqu'elle reste positive.



*2017 et 2019 : remboursement anticipé d'un emprunt de 200 puis 300 K€

La capacité d'autofinancement brute (recettes de gestion – dépenses de gestion) s'élève à 769 468 € en 2025.

Après remboursement du capital des emprunts, la CAF s'élève à 620 453 €. Ce montant peut être affecté au financement des dépenses d'investissement de l'année.

b) La capacité de désendettement

La capacité de désendettement indique le nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser l'ensemble de sa dette, au rythme actuel de remboursement.

Elle se calcule en rapportant l'encours total de la dette au montant moyen remboursé chaque année.

À titre de repère, on considère que :

- au-delà de **10 ans**, la situation appelle à la vigilance ;
- entre **11 et 12 ans**, la situation devient critique.

	2022	2023	2024	2025
Recettes de gestion de fonctionnement	3 096 943	3 292 237	3 452 552	3 598 752
Dépenses de gestion de fonctionnement	2 498 129	2 513 263	2 728 865	2 829 285

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Encours de la dette	2 590 064	2 884 826	2 538 814	2 322 797
Epargne brute	598 814	778 975	723 687	769 468
Capacité de désendettement en années	4,33	3,70	3,51	3,02

La capacité de désendettement de la commune a évolué de manière positive, passant de 4,33 années en 2022 à 3,02 années en 2025.

Pour comparaison, la moyenne des communes de moins de 3 500 habitants (strates 2 500-3 500) se situe, selon les données de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), entre 2,9 et 3,3 années sur la même période (*OFGL, statistiques 2023-2024*).

La commune se situe donc légèrement au-dessus de la moyenne de sa strate, tout en restant largement en dessous des seuils de vigilance (10 ans) et critiques (11-12 ans).

VIII. Les données synthétiques du compte administratif 2025

Section		Alloué 2025	CA 2025	RAR 2025
Fonctionnement	Dépenses réelles	3 396 155,00	2 916 563,84	
	Dépenses d'ordre	71 650,00	1 650,00	
	Total dépenses	3 467 805,00	2 918 213,84	
	Recettes réelles	3 467 805,00	3 602 972,68	
	Recettes d'ordre	-	-	
	Total recettes	3 467 805,00	3 602 972,68	
Investissement	Dépenses réelles	2 164 402,72	520 413,91	721 445,27
	Dépenses d'ordre	-	-	-
	Total dépenses	2 164 402,72	520 413,91	721 445,27
	Recettes réelles	2 092 752,72	1 287 316,64	190 383,00
	Recettes d'ordre	71 650,00	1 650,00	-
	Total recettes	2 164 402,72	1 288 966,64	190 383,00

Les résultats :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	520 413,91	2 918 213,84
Recettes	809 570,18	3 602 972,68
Résultat 2025	289 156,27	684 758,84
Restes à réaliser	- 531 062,27	-
Report exercices antérieurs	479 396,46	-
Résultat de clôture 2025	237 490,46	684 758,84

Fait à Saint-Lyé, le 17 avril 2026

Robillard Christine

Conseillère municipale

ANNEXE 1 : Fonctionnement dépenses à l'article

		CA 2024	Alloué 2025	CA 2025
Fonctionnement				
Dépenses				
Réelles	011	Charges à caractère général		
		611	54 057,20	54 250,00
		613	2 634,94	3 400,00
		617	-	0,00
		618	2 912,41	9 630,00
		622	15 979,17	29 122,00
		623	25 765,78	31 361,00
		624	10 342,00	14 370,00
		625	1 089,69	700,00
		626	29 897,79	31 000,00
		627	470,66	600,00
		635	6 181,00	6 800,00
		6042	129 095,60	136 845,00
		6064	2 928,07	4 300,00
		6065	2 816,16	3 390,00
		6067	7 309,44	7 500,00
		6068	1 078,81	1 350,00
		6156	71 446,91	74 400,00
		6161	12 505,48	15 230,00
		6281	4 633,50	13 365,00
		6282	-	0,00
		6283	45 776,45	60 000,00
		6288	-	152 063,00
		6378	-	0,00
		60611	5 913,20	6 500,00
		60612	158 005,36	167 100,00
		60622	10 436,13	14 200,00
		60623	3 842,20	4 760,00
		60628	372,83	850,00
		60631	10 429,84	10 000,00
		60632	19 895,21	23 001,00
		60633	10 380,81	7 090,00
		60636	1 968,31	4 840,00
		61521	2 710,97	6 000,00
		615221	34 515,43	58 280,00
		615231	37 825,97	72 642,00
		615232	3 455,74	3 600,00
		61524	-	10 000,00
		61551	14 548,32	18 150,00
		61558	9 949,76	9 186,00
		62878	431,68	800,00
		62876	2 449,33	5 500,00
		Total Charges à caractère général	754 052,15	1 072 175,00
				750 670,01

		CA 2024	Alloué 2025	CA 2025	
Fonctionnement					
Dépenses					
	012	Charges de personnel et frais 633	39 576,31	45 000,00	39 354,21
		648	584,07	50 000,00	47 259,66
		6218	28 277,95	32 000,00	25 468,12
		6411	906 252,32	942 000,00	843 960,19
		6413	73 574,85	132 000,00	145 437,31
		6450	423 017,77	505 000,00	466 130,03
		6470	18 794,12	19 500,00	19 643,50
		64168	23 982,52	24 000,00	13 769,39
		Total Charges de personnel et frais as	1 514 059,91	1 749 500,00	1 601 022,41
	014	Atténuations de produits 739221	246 688,00	246 688,00	246 688,00
		Total Atténuations de produits	246 688,00	246 688,00	246 688,00
	65	Autres charges de gestion cour			
		6542	-	500,00	0,00
		6553	10 756,80	11 000,00	9 849,60
		6558	1 125,00	4 100,00	1 905,56
		65131	-	0,00	0,00
		65132	-	0,00	0,00
		65311	73 536,72	75 000,00	73 536,72
		65313	3 113,86	3 500,00	3 113,83
		65314	7 894,20	8 200,00	7 895,01
		65315	743,04	1 000,00	743,04
		653172	-	0,00	0,00
		65561	96 956,39	94 500,00	92 562,39
		657363	8 000,00	5 000,00	5 000,00
		65748	8 285,00	10 072,00	9 072,00
		65811	-	8 100,00	9 066,00
		65818	2 259,76	1 660,00	2 177,08
		65888	1 394,64	16 250,00	15 982,91
		Total Autres charges de gestion coura	214 065,41	238 882,00	230 904,14
	66	Charges financières 66111	72 168,72	67 150,00	67 002,53
		Total Charges financières	72 168,72	67 150,00	67 002,53
	67	Charges spécifiques 673	12 116,82	1 200,00	276,75
		Total Charges spécifiques	12 116,82	1 200,00	276,75
	68	Dotations aux provisions et de 681	20 000,00	20 560,00	20 000,00
		Total Dotations aux provisions et dépr	20 000,00	20 560,00	20 000,00
Total Réelles			2 833 151,01	3 396 155,00	2 916 563,84
Ordre	023	Virement à la section d'investi 023	-	70 000,00	0,00
		Total Virement à la section d'investiss	-	70 000,00	0,00
	042	Opérations d'ordre de transfè 681	12 534,74	1 650,00	1 650,00
		6751	53,00	0,00	0,00
		Total Opérations d'ordre de transfert €	12 587,74	1 650,00	1 650,00
Total Ordre			12 587,74	71 650,00	1 650,00
Total Dépenses			2 845 738,75	3 467 805,00	2 918 213,84

ANNEXE 2 : Fonctionnement recettes à l'article

			CA 2024	Alloué 2025	CA 2025	
Fonctionnement						
Recettes						
Réelles	013	Atténuations de charges	6419	84 297,83	88 000,00	105 742,75
		Total Atténuations de charges		84 297,83	88 000,00	105 742,75
	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	7022	52 685,10	64 300,00	64 392,90
			7032	11 713,09	7 440,00	10 588,98
			7035	8 300,51	7 900,00	8 185,09
			7066	254 038,79	225 500,00	263 364,51
			7067	106 639,32	108 500,00	116 760,47
			7088	8 201,00	8 600,00	8 811,00
			70388	21 370,43	16 460,00	15 105,21
			70610	584,50	500,00	562,37
			70878	-	5 500,00	9 431,26
		Total Produits des services, du domaine et ventes diverses		463 532,74	444 700,00	497 201,79
	73	Impôts et taxes	73211	372 124,00	370 690,00	370 690,00
			732221	33 945,00	30 000,00	32 624,00
			73223	-	0,00	41 321,70
		Total Impôts et taxes		406 069,00	400 690,00	444 635,70
	731	Fiscalité locale	73111	1 578 240,00	1 626 274,00	1 621 205,00
			73118	1 762,00	0,00	0,00
			73123	49 312,54	45 000,00	0,00
			73154	2 529,60	2 850,00	2 750,00
		Total Fiscalité locale		1 631 844,14	1 674 124,00	1 623 955,00
	74	Dotations et participations	742	333,00	300,00	333,00
			744	10 654,83	6 000,00	11 419,87
			7473	960,00	270,00	456,00
			7484	-	6 500,00	5 122,00
			7488	1 102,97	0,00	0,00
			74111	271 398,00	270 000,00	270 691,00
			741121	262 118,00	245 000,00	272 694,00
			741127	44 653,00	40 000,00	40 188,00
			74718	-	0,00	0,00
			74748	-	2 500,00	900,00
			74833	17 285,00	170 994,00	170 994,00
			74834	124 009,00	0,00	0,00
			74836	19 269,40	18 300,00	11 108,80
		Total Dotations et participations		751 783,20	759 864,00	783 906,67
	75	Autres produits de gestion courante	752	92 062,16	95 600,00	98 247,39
			756	160,00	0,00	0,00
			75883	3,74	0,00	0,00
			75888	22 799,48	4 827,00	45 062,85
		Total Autres produits de gestion courante		115 025,38	100 427,00	143 310,24
	76	Produits financiers	761	4,50	0,00	4,05
		Total Produits financiers		4,50	0,00	4,05
	77	Produits spécifiques	773	939,58	0,00	4 216,48
			7751	50,00	0,00	0,00
		Total Produits spécifiques		989,58	0,00	4 216,48
Total Réelles				3 453 546,37	3 467 805,00	3 602 972,68
Ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7761	3,00	0,00	0,00
		Total Opérations d'ordre de transfert entre sections		3,00	0,00	0,00
Total Ordre				3,00	0,00	0,00
Total Recettes				3 453 549,37	3 467 805,00	3 602 972,68

ANNEXE 3 : Investissement dépenses à l'article

				CA 2024	Alloué 2025	CA 2025
Investissement						
Dépenses						
Réelles	16	Emprunts et dettes assimilées	165	-	1 000,00	0,00
			1641	142 396,36	149 150,00	149 014,22
		Total Emprunts et dettes assimilées		142 396,36	150 150,00	149 014,22
	20	Immobilisations incorporelles	203	3 504,00	10 000,00	0,00
			2051	19 987,20	16 788,00	10 515,20
		Total Immobilisations incorporelles		23 491,20	26 788,00	10 515,20
	204	Subventions d'équipement versées	204181	-	114 680,00	13 914,20
			20421	1 650,00	1 600,00	1 600,00
		Total Subventions d'équipement versées		1 650,00	116 280,00	15 514,20
	21	Immobilisations corporelles	212	-	80 500,00	0,00
			2111	-	58 454,54	24 767,30
			2115	-	56 559,94	49 559,94
			2116	375,07	41 200,00	11 200,00
			2131	11 428,09	81 021,13	10 385,93
			2132	772,56	0,00	0,00
			2135	3 130,88	55 626,98	47 663,65
			2151	-	10 000,00	0,00
			2156	-	0,00	317,62
			2157	18 134,40	49 978,82	17 294,60
			2158	6 600,00	160 000,00	0,00
			2181	268,28	0,00	0,00
			2182	-	60 000,00	0,00
			2183	2 835,57	9 194,00	5 699,28
			2184	13 248,83	21 632,39	12 590,83
			2186	-	0,00	0,00
			2188	22 618,16	19 404,27	6 861,31
			21622	-	0,00	0,00
		Total Immobilisations corporelles		79 411,84	703 572,07	186 340,46
	23	Immobilisations en cours	231	386 295,94	1 167 612,65	143 669,83
			238	41 849,70	0,00	15 360,00
		Total Immobilisations en cours		428 145,64	1 167 612,65	159 029,83
Total Réelles				675 095,04	2 164 402,72	520 413,91
Ordre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	192	3,00	0,00	0,00
		Total Opérations d'ordre de transfert entre sections		3,00	0,00	0,00
Total Ordre				3,00	0,00	0,00
Total Dépenses				675 098,04	2 164 402,72	520 413,91

ANNEXE 4 : Investissement recettes à l'article

		CA 2024	Alloué 2025	CA 2025		
Investissement						
Dépenses						
Recettes						
Réelles	001	Solde d'exécution de la section d'investiss	001	62 818,87	479 396,46	479 396,46
		Total Solde d'exécution de la section d'investiss		62 818,87	479 396,46	479 396,46
	024	Produits des cessions d'immobilisations	024	-	170 000,00	0,00
		Total Produits des cessions d'immobilisations		-	170 000,00	0,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	1068	727 308,23	607 810,62	607 810,62
			10222	127 497,22	72 000,00	75 821,14
			10226	102 128,90	80 000,00	46 271,55
		Total Dotations, fonds divers et réserves		956 934,35	759 810,62	729 903,31
	13	Subventions d'investissement	1321	-	217 700,00	0,00
			1322	-	42 407,00	28 200,00
			1323	37 641,00	95 200,00	0,00
			1328	14 040,32	14 776,00	13 831,00
			1335	-	0,00	10 096,00
			13251	33 272,22	37 538,80	25 567,87
			13461	36 000,00	83 133,50	0,00
		Total Subventions d'investissement		120 953,54	490 755,30	77 694,87
	16	Emprunts et dettes assimilées	165	1 200,00	0,00	322,00
			1641	-	192 790,34	0,00
		Total Emprunts et dettes assimilées		1 200,00	192 790,34	322,00
Total Réelles				1 141 906,76	2 092 752,72	1 287 316,64
Ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	021	-	70 000,00	0,00
		Total Virement de la section de fonctionnement		-	70 000,00	0,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2156	53,00	0,00	0,00
			2804181	9 034,74	0,00	0,00
			280421	-	0,00	1 650,00
			280422	3 500,00	1 650,00	0,00
			28184	-	0,00	0,00
		Total Opérations d'ordre de transfert entre sections		12 587,74	1 650,00	1 650,00
Total Ordre				12 587,74	71 650,00	1 650,00
Total Recettes				1 154 494,50	2 164 402,72	1 288 966,64